



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Téléphone : 03 44 53 63 89 /Fax : 03 44 27 81 65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 13 mai 2013

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 6 mai 2013 s'est réuni le lundi 13 mai 2013 sous la présidence de Madame Marie-Laure Thépenier, Maire.

Présents :

Mesdames : Thépenier, Del Rio, Jaunet, Divay
Messieurs : Grospiron, Levasseur et Picard

Absents excusés :

Monsieur Weyland (Pouvoir à Mme Del Rio)
Monsieur Rother (Pouvoir à Mme Jaunet)
Messieurs Marville et Nottaris

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 32.

1/ Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, Madame Françoise DEL RIO est désignée secrétaire de séance.

2/ Approbation du compte-rendu du 8 avril 2013

Le procès-verbal du 8 avril 2013 ne fait l'objet d'aucun commentaire ou de modification.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2013 est approuvé à l'unanimité.

3 / Demande de subvention pour le lavoir auprès du PNR

Pour la deuxième phase des travaux du lavoir, le conseil municipal souhaite faire une demande de subvention à un taux de 70% auprès du PNR.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de demander la subvention pour le lavoir auprès du PNR

4/ Autorisation donnée au Maire pour signature d'une convention avec l'ONF (Occupation pour le réservoir d'eau potable et captage)

Il convient de signer une convention avec l'ONF pour 15 ans pour louer 2 parcelles pour le réservoir d'eau potable et captage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

5 / Vidéo protection : autorisation donnée au Maire pour la signature du marché

La société CIRCET a été choisie pour le marché de vidéo protection pour un montant de 50 144.01 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer le marché avec la société CIRCET.

6/ Réfection du « vieux chemin de Senlis » : autorisation donnée au Maire pour la signature du marché

L'entreprise MARQUES a été retenue pour un montant de 27 364.48 € H.T. Madame JAUNET, étant directement concernée ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise Marques (7 voix pour et 2 abstentions).

7/ Budget communal : Décision Modificative n°1

Les frais de dossier pour l'emprunt du tracteur n'ayant pas été budgétisés, l'article 668 présente un déficit de 300 €. Il convient donc de virer cette somme de la section 022 à l'article 668.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la Décision Modificative n°1 au budget communal.

8/ Budget eau : Décision Modificative n°1

Des intérêts moratoires ont été appliqués par la trésorerie pour retard de paiement d'une facture reçue mi-décembre, après clôture du budget, donc payée courant janvier. Il convient donc de virer 21 € de l'article 617 à l'article 671.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la Décision Modificative n°1 au budget eau.

9/ Questions diverses

L'ARS (Agence Régionale de Santé) informe qu'aux vues des prélèvements effectués, la commune n'a pas de problème avec le perchlorate contenu dans l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 20.

Françoise DEL RIO

M-L THEPENIER	F. DEL RIO	M. DIVAY	D. GROSPIRON
C. JAUNET	P. LEVASSEUR	T. MARVILLE	M. NOTTARIS
G. PICARD	A. ROTHER	G. WEYLAND	